COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

L'An deux mille vingt et un, le dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sorèze, sous la présidence de Mme Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SORÈZE.

<u>Présents</u>: Mmes Marie-Lise HOUSSEAU, Caroline MARCHAND, Laurence TOUREZ, Nathalie BONED, Maryvonne COMBRET, Isabelle ESCANDE, Lisette GRANDAZZI, Annick SCOTTO, MM. Alain SCHMIDT, Christian AUSSENAC, Thierry POUVREAU, Marteen DOUZE, Marc DURAND, Abdel Hakim EL AYADI, Hervé VERDOUX, Guillaume ALBERT, Christophe LOUVET, André SOULARD, Michel VERGNES.

<u>Procurations</u>: Angéline CABESTANY à T. POUVREAU, Gwanaëlle CASTEL à M-L HOUSSEAU, Baptiste SEGONNE à A. SCHMIDT.

Excusée: Catherine MOULHERAT.

André SOULARD a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1) 2021-001 DETR Création d'une salle de convivialité & d'un porche couvert CAT 1

VU la circulaire de Madame la Préfète du Tarn du 16 décembre 2020 relative à la mise en place de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2021.

CONSIDÉRANT que la construction de bâtiments communaux entre dans la catégorie des opérations éligibles au titre de la D.E.T.R.

CONSIDÉRANT la nécessité de construire une salle de convivialité et un porche couvert attenants à la salle multi-sports qui abrite le boulodrome couvert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*DÉCIDE de solliciter auprès de Madame la Préfète du Tarn une subvention pour la construction d'une salle de convivialité et d'un porche couvert attenant à la salle multi-sports qui abrite le boulodrome couvert au titre de la D.E.T.R., catégorie 1 : soutenir les projets contribuant notamment au développement durable.

*APPROUVE les travaux précités pour un montant de 306 425€ H.T. suivant l'estimatif de l'Agence DMD de Dourgne.

2) 2021-002 Demande de subvention à la Région et au Département

CONSIDÉRANT la création d'une salle de convivialité et d'un porche couvert attenants à la salle multi-sports qui abrite le boulodrome couvert,

CONSIDÉRANT que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Bourg-Centre » ou de l'aménagement et la valorisation des Grands Sites et du Département du Tarn dans le cadre du contrat « Atouts-Tarn » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*APPROUVE la création d'une salle de convivialité et d'un porche couvert attenants à la salle multi-sports qui abrite le boulodrome couvert pour un montant de 306 425€ H.T. suivant estimatif de l'Agence DMD de Dourgne.

*SOLLICITE l'octroi de subventions auprès de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

3) 2021-003 DDE de sub DSIL Création D'une Voie Verte Soreze Durfort Revel

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de liaisons douces entrent dans la catégorie des thématiques retenues par le dispositif d'aide de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local; CONSIDÉRANT que la création d'une voie douce reliant Sorèze – Durfort – Revel permettrait de sécuriser les déplacements des usagers des différents hameaux de la commune (Les Caussignères, La Garrigole, Saint-Ferréol, Pont-Crouzet, La Rivière) et de relier les 3 communes de Sorèze, Durfort et Revel;

VU l'étude de faisabilité établie par le Cabinet VALORIS de Revel qui estime le coût de l'opération à 817 918 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*DÉCIDE de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la création de la voie verte reliant Sorèze – Durfort – Revel dont le montant estimatif est de 817 918 €.

*AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

4) 2021-004 DDE de sub Région & Département Création Voie Verte Soreze Durfort Revel

VU l'étude de faisabilité établie par le Cabinet VALORIS de Revel pour l'aménagement d'une voie verte reliant Sorèze -- Durfort et Revel pour un montant prévisionnel de 817 918 € H.T.;

CONSIDÉRANT que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Bourg-Centre » ou de l'aménagement et la valorisation des Grands Sites et du Département du Tarn dans le cadre du contrat « Atouts-Tarn » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*DÉCIDE de solliciter les aides financières auprès de la Région Occitanie et du Département du Tarn pour la création d'une voie verte reliant Sorèze – Durfort – Revel pour un montant prévisionnel de 817 918 € H.T. suivant estimation du Cabinet VALORIS.

*AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

5) 2021-005 Acquisition d'une parcelle auprès de Mmes Joëlle & Gaëlle THOMIÈRES

VU l'accord de Mmes Joëlle et Gaëlle THOMIÈRES domiciliées respectivement 160, Impasse Les Vigariès et lieu-dit « Les Mengauds » à Sorèze, de vendre à la commune la parcelle cadastrée section C 561 d'une superficie de 5 446 m² dont elles sont propriétaires lieu-dit « La Carriérasse » ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra d'agrandir l'emprise foncière négociée avec M. & Mme Michel TRANTOUL dans le cadre d'un échange afin de disposer de parcelles attenantes à la propriété communale avec pour objectif, la construction ultérieure d'équipements sportifs ; **VU** le document d'arpentage établi par le Cabinet VALORIS, géomètre-expert à Revel ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- *DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section C 561 appartenant à Mme Joëlle et Gaëlle THOMIÈRES, d'une superficie de 54 ares 46 centiares (5 446m²) dont elles sont propriétaires lieu-dit « La Carriérasse » au prix de 1€ le m², soit 5 446 €.
- DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire pour signer l'acte authentique qui sera reçu par Mme Carole ROUMAT-BOUEILH, notaire à Revel, étant précisé que ls frais de mutation seront supportés par la Commune.

6) 2021-006 Echange de parcelles entre la Commune et M. & Mme Michel TRANTOUL

VU la délibération du 3 décembre 2018 approuvant le projet d'un échange de parcelles entre la commune et M. & Mme Michel TRANTOUL ;

CONSIDÉRANT que la surface de la parcelle acquise auprès de Mmes Joëlle & Gaëlle THOMIÈRES sera intégrée dans l'échange à intervenir ;

CONSIDÉRANT que M. & Mme Michel TRANTOUL domiciliés à Sorèze, Le Bouscatel, ont donné leur accord pour procéder à un échange avec la Commune ;

CONSIDÉRANT que cet échange permettra à la commune de disposer, à côté de l'actuel centre sportif, d'une unité foncière cohérente pour la construction future de nouveaux équipements sportifs et la réalisation d'un accès à partir de la voie verte ;

VU le document d'arpentage établi par le Cabinet VALORIS de Revel qui fixe la surface échangée à 2 ha 05 a 85 ca.

VU l'avis sollicité auprès des services du Domaine pour la cession consentie dans le cadre de l'échange :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

*APPROUVE l'échange à intervenir entre la commune et M. & Mme Michel TRANTOUL portant sur une superficie de 2 ha 05 a 85 ca.

*DÉCIDE:

- que le prix de la cession et de l'acquisition est fixé d'un commun accord entre les parties à 10 000 € (5 000 € l'hectare environ) mais devra être confirmé par les services du Domaine préalablement à la signature de l'acte authentique.
 - que les frais de mutation seront à la charge de la commune.
 - que l'acte notarié sera reçu par Mme Carole ROUMAT-BOUEILH, notaire à Revel.
- *AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7) 2021-007 Acquisition d'une parcelle auprès de M. Patrice PISTRE

VU l'accord de M. Patrice PISTRE domicilié à REVEL, 31 Avenue du Coude Prolongé, de céder à la commune une bande de terre prélevée sur la parcelle cadastrée section C 1326 dont il est propriétaire lieu-dit « Les Moureaux » ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra d'élargir le chemin communal qui dessert des habitations et de recalibrer le fossé existant ;

VU le document d'arpentage établi par le Cabinet VALORIS de REVEL qui détermine le numéro cadastral de la parcelle et sa superficie, soit parcelle section C 1875 pour 1 are 06 ca ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- *DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section C 1875 d'une superficie de 106 m² au prix de 1 € / m² soit 106 €.
- -que les frais de mutation seront à la charge de la commune.
- -que l'acte notarié sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire à Puylaurens.
- *AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8) 2021-008 Acquisition d'une parcelle auprès de Mmes Hélène & Bénédicte RECH de LAVAL

VU l'accord de Mmes Hélène & Bénédicte RECH de LAVAL domiciliées respectivement 22, chemin des Côteaux 31780 CASTELGINEST et 6, Les Cornouilles 31 650 AUZIELLE, de céder à la commune, une parcelle à prélever sur la parcelle cadastrée section B 1486 dont elles sont propriétaires, Chemin de la Gare ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est destinée à l'implantation du poste de relevage nécessaire à la construction du réseau collectif d'assainissement du secteur de la Teulière, Chemin de la Gare et Route de Durfort;

VU le document d'arpentage établi par le Cabinet VALORIS de REVEL qui que la partie à céder est de 21 m²;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- *APPROUVE l'acquisition d'une parcelle de 21 m² à prendre sur la parcelle initialement cadastrée section B 1486 au prix de 1 € / m² soit 21 €.
- -que les frais de mutation seront à la charge de la commune.
- -que l'acte notarié sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire à Puylaurens.
- *AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9) 2021-009 Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire

VU la délibération du 3 décembre 2018 approuvant un règlement intérieur pour la cantine scolaire :

CONSIDÉRANT que depuis la rentrée de janvier 2021, le fonctionnement de la cantine a été modifié avec notamment des nouvelles modalités d'inscription par internet et la mise en place d'un deuxième service :

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'approuver un nouveau règlement intérieur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*APPROUVE le nouveau règlement intérieur pour le fonctionnement de la cantine scolaire.

10) 2021-010 Désignation du représentant communal au sein de la CLECT

CONSIDÉRANT la création par la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois, de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de désigner le représentant au sein de la CLECT;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*DÉSIGNE Madame la Maire pour représenter la commune de Sorèze au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois.

11) 2021-011 Convention avec le Syndicat Mixte de l'AES pour mise à dispo partie du parc

VU la demande de la commune d'ouvrir une partie du parc de l'Abbaye-école de Sorèze aux soréziens;

VU l'accord du Syndicat Mixte de mettre à disposition une partie du parc classé afin de proposer un lieu de promenade et de détente aux habitants de Sorèze ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer une convention entre les deux collectivités afin de définir les conditions de cette mise à disposition ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*APPROUVE la convention de mise à disposition d'une partie du parc de l'Abbaye-école à conclure avec le Syndicat Mixte.

*AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention.

12) Questions diverses

* La commune a renouvelé pour 2021 la <u>convention de prestation de services pour l'exploitation</u> <u>des ouvrages du service d'assainissement collectif avec VEOLIA</u>.

Cet engagement pour une année seulement, laisse la possibilité, si l'intercommunalité venait à le décider, de lui transférer la compétence.

Je vous rappelle que, conformément aux disposition de la loi NOTRe, ce transfert devrait intervenir au plus tard, le 1er janvier 2026.

*<u>Un projet d'aire de broyage</u> est à l'étude sur la parcelle appartenant à la commune au fond de la Zone Actisanale de la Condamine. Avant l'aménagement futur, il est nécessaire de procéder à l'enlèvement de gravats et de terre. Le Conseil approuve ces travaux de nettoyage préalable. Un premier devis a été fourni par l'entreprise GRANIER. Un autre devis sera demandé.

*Caroline MARCHAND informe le Conseil des conditions de mise en œuvre des vaccinations COVID 19. Un centre de vaccinations est mis en place à Revel et un deuxième pourrait s'ouvrir à Verdalle. Un courrier a été remis par les membres du CCAS aux personnes vulnérables recensées. Par ailleurs, une lettre a également été adressée par la Mairie aux personnes de plus de 75 ans inscrites sur la liste électorale.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 45 mn.

Madame le Maire

Marie Lise HOUSSEAU